

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU PETR DE L'ALSACE DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord et notamment la répartition des sièges,

M. Claude STURNI, président sortant, installe les 58 membres suivants :

1	Monsieur	François ANSTETT	30	Monsieur	Pierre MAMMOSSER
2	Monsieur	Daniel BECK	31	Monsieur	Etienne MANGIN
3	Madame	Marie-Odile BECKER	32	Monsieur	Marc MOSER
4	Monsieur	Patrick BETTINGER	33	Monsieur	Jean-Claude NETH
5	Monsieur	André BURG	34	Monsieur	Jean-Lucien NETZER
6	Madame	Isabelle DOLLINGER	35	Monsieur	Gérard NIEDERER
7	Monsieur	Jean-Denis ENDERLIN	36	Madame	Christine OTT-DOLLINGER
8	Monsieur	André ERBS	37	Monsieur	Guillaume PETER
9	Madame	Sandra FISCHER-JUNCK	38	Monsieur	Claude RAU
10	Monsieur	Alain FUCHS	39	Monsieur	Denis RIEDINGER
11	Monsieur	Dominique GERLING	40	Madame	Sylvie ROEHLLY
12	Monsieur	Rémy GOTTRI	41	Monsieur	Olivier ROUX
13	Madame	Christiane GRAD-RICHERT	42	Monsieur	Patrick SCHOTT
14	Madame	Frédérique GRANDJEAN	43	Monsieur	Jonathan SOMMER
15	Madame	Anne GUILLIER	44	Monsieur	Philippe SPECHT
16	Monsieur	Paul HEINTZ	45	Madame	Brigitte STEINMETZ
17	Monsieur	Patrice HILT	46	Monsieur	Serge STRAPPAZON
18	Monsieur	Eric HOFFSTETTER	47	Monsieur	Claude STURNI
19	Madame	Marie-Josée HOLZ	48	Monsieur	Jean-Marc SUSS
20	Monsieur	Roger ISEL	49	Madame	Coralie TIJOU
21	Monsieur	Jean-Yves JUNG	50	Monsieur	Hervé TRITSCHBERGER
22	Monsieur	Patrick KIEFFER	51	Monsieur	Jean-Max TYBURN
23	Monsieur	Francis KLEIN	52	Monsieur	Gérard VOLTZ
24	Monsieur	Daniel KLIEBER	53	Monsieur	Bertrand WAHL
25	Madame	Stéphanie KOCHERT	54	Monsieur	Hubert WALTER
26	Monsieur	Jean-Claude KOEBEL	55	Monsieur	Stéphane WERNERT
27	Monsieur	Serge KRAEMER	56	Monsieur	Etienne WOLF
28	Madame	Gabrielle LANOIX	57	Monsieur	Francis WOLF
29	Monsieur	Michel LOM	58	Monsieur	Dany ZOTTNER

Affiché au siège du PETR, le 26/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (depuis 18:28), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (depuis 18:47), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (jusqu'à 18:28), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (jusqu'à 18:47), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-02 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président sortant.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales,

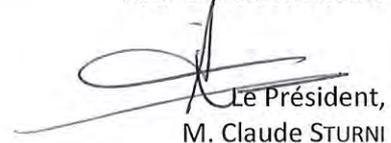
A l'unanimité,

Désigne M. Hervé TRITSCHBERGER, benjamin de l'assemblée, comme secrétaire de séance.

Affiché au siège du PÉTR, le 26/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-03 : ELECTION DU PRESIDENT DU PÉTR DE L'ALSACE DU NORD

Rapport présenté par M. Jean-Claude KOEBEL, doyen d'âge de l'assemblée.

M. Jean-Claude KOEBEL, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du même code, le président « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

M. Jean-Claude KOEBEL invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du président du pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) de l'Alsace du Nord, par scrutin secret.

M. denis RIEDINGER propose la candidature de M. Claude STURNI.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article L. 2122-8 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Elit M. Claude STURNI, président du pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) de l'Alsace du Nord.

Résultats du vote (scrutin secret) :

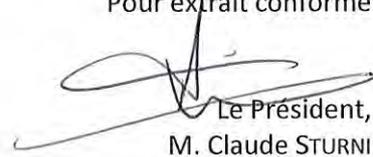
- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombres de suffrages exprimés : 54
- Majorité requise : 28

M. Claude STURNI a obtenu 54 voix et est proclamé président du pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) de l'Alsace du Nord.

Affiché au siège du PÉTR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PÉTR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-04 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Si le code permet ainsi de désigner jusqu'à **onze** (11) vice-présidents, le président propose que **trois** (3) vice-présidents soient désignés, de manière à ce qu'il y ait un vice-président en charge du SCoT, un vice-président en charge du PCAET et un vice-président en charge des finances et des ressources humaines du PETR.

Aucune parité n'est imposée.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

A l'unanimité,

Fixe à **trois** (3) le nombre de vice-présidents,

Après un scrutin uninominal secret (tour 1),

Elit en tant que **vice-présidents** :

1. **M. Denis RIEDINGER**, a obtenu 54 voix et est proclamé vice-président du PETR de l'Alsace du Nord, en charge du schéma de cohérence territoriale - SCoT

Résultats du vote (scrutin secret) :

- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombres de suffrages exprimés : 54
- Majorité requise : 28

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-04 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS (SUITE)

2. **Mme Marie-Odile BECKER**, a obtenu 51 voix et est proclamée vice-présidente du PETR de l'Alsace du Nord, en charge du plan climat-air-énergie territorial - PCAET

Résultats du vote (scrutin secret) :

- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombres de suffrages exprimés : 51
- Majorité requise : 26

3. **M. Hubert WALTER**, a obtenu 49 voix et est proclamé vice-président du PETR de l'Alsace du Nord, en charge des finances et des ressources humaines du PETR

Résultats du vote (scrutin secret) :

- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombres de suffrages exprimés : 49
- Majorité requise : 25

Affiché au siège du PETR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme


Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-05 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

En application de l'article L. 5211-2, L.5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au comité syndical de procéder à l'élection des membres du Bureau, en plus du président et des vice-présidents.

Si le nombre de vice-présidents est encadré par la loi, celui des autres membres éventuels du bureau est laissé à la libre appréciation du PÉTR.

Ainsi, il est proposé d'élargir le bureau à treize (13) autres membres, de manière à ce que chaque communauté soit représentée par au moins deux délégués, ceci afin de prendre en compte l'équilibre en rapport à la composition de l'assemblée délibérante.

La désignation se fait au scrutin uninominal, à la majorité absolue, aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Aucune parité n'est imposée.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu les articles L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

A l'unanimité moins 1 abstention (Mme Frédérique GRANDJEAN),

Elit les membres du Bureau suivants, en plus du président et des vice-présidents.

- M. Jean-Denis ENDERLIN
- M. André ERBS
- M. Alain FUCHS
- M. Paul HEINTZ
- M. Patrice HILT
- M. Roger ISEL
- M. Jean-Lucien NETZER
- Mme Sylvie ROEHLLY

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

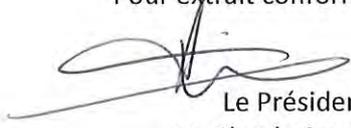
**Délibération CS n°2020-II-05 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRESIDENT
ET LES VICE-PRESIDENTS (SUITE)**

- M. Philippe SPECHT
- M. Serge STRAPPAZON
- M. Bertrand WAHL
- M. Etienne WOLF

Affiché au siège du PETR, le 10/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme


Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-06 : DELEGATIONS AU BUREAU
ET AU PRESIDENT**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au comité syndical de déléguer certaines de ses attributions au bureau ou au président, à l'exception, notamment, du vote du budget, des taux ou tarifs de taxes ou de redevances, de l'adoption du compte administratif, des modifications statutaires, de l'adhésion à un établissement public, de la délégation de gestion d'un service public ou encore des orientations en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Délégations au bureau

Le PETR, en tant qu'établissement public en charge d'un SCoT, est appelé à exprimer divers avis ou accords à l'occasion de l'élaboration ou de la gestion des documents locaux d'urbanisme, à l'intérieur du périmètre du SCoT ou dans les territoires limitrophes ; ces avis doivent généralement être exprimés dans un délai de trois mois à compter de la réception des dossiers. Afin de permettre au PETR d'exprimer ces avis ou accords dans les délais impartis sans contraindre à une réunion systématique du comité syndical, il est proposé de confirmer la délégation qui avait été consentie au bureau pour exprimer ces avis ou accords réglementairement exigés dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme.

Il est par ailleurs proposé de confirmer la délégation au bureau concernant l'expression des avis réglementairement requis concernant des documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.).

Il est également proposé que le comité syndical délègue au bureau les avis exprimés au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme.

En termes de gestion administrative du PETR, il est proposé que le comité syndical délègue certaines décisions au bureau, à savoir :

- Les décisions relatives au régime de travail et de rémunération de personnel du PETR, s'agissant notamment du temps de travail, du régime indemnitaire, du véhicule de service, des déplacements, de la formation, etc.

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-06 : DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)

Délégations au président

Plusieurs domaines pourraient justifier une délégation du comité syndical au président du PÉTR :

- Les avis sollicités de la part du PÉTR hors consultations réglementairement prévues ;
- Les décisions (préparation, passation, exécution et règlement) relatives aux marchés (études, maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures ou services), lorsque ces marchés peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée, dès lors que les crédits budgétaires ont été prévus ; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial du marché, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- La passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;
- Les engagements d'actions en justice au nom du PÉTR et défense du PÉTR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction saisie, y compris la constitution de partie civile ;
- La fixation des rémunérations et frais des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou experts ;
- La passation de convention relatives à l'élaboration, la révision ou mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes.

En termes de gestion administrative du PÉTR, il est proposé que le comité syndical reconduise certaines décisions au président :

- La signature des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PÉTR ;
- Les décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PÉTR ;
- L'acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- La conclusion et la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles ;
- Les décisions d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4 600 €.

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-06 : DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

A l'unanimité,

Donne, pour la durée du mandat, délégation :

Au bureau

- Pour exprimer tout avis ou accord réglementairement exigé, en particulier dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme ;
- Pour exprimer les avis réglementairement requis concernant les documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.) ;
- Pour exprimer les avis au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme ;
- Pour prendre les décisions relatives au régime de travail et de rémunération des personnels du PETR, s'agissant notamment du temps de travail, du régime indemnitaire, du véhicule de service, des déplacements, de la formation, etc.

Au président

- Pour exprimer les avis sollicités hors consultations réglementairement prévues ;
- Pour prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévus à l'article 28 du nouveau code des marchés publics et selon le seuil prévu au décret; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- Pour la passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnités de sinistres s'y rapportant ;

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

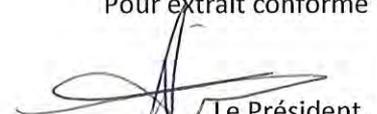
Délibération CS n°2020-II-06 : DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)

- Pour engager les actions en justice au nom du PETR et pour défendre le PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction choisie, y compris pour la constitution de partie civile ;
- Pour la passation de conventions relatives à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes ;
- Pour signer des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Pour prendre des décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- Pour conclure et réviser le louage de choses ou la mise à disposition de biens meubles ;
- Pour prendre les décisions d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur jusqu'à 4 600 €.

Affiché au siège du PETR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme


Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-07 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2020**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité moins 9 abstentions (M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER),

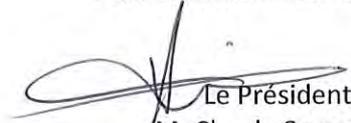
Adopte le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (depuis 18:28), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (depuis 18:47), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (jusqu'à 18:28), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (jusqu'à 18:47), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-08 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le code général des collectivités territoriales d'une part et les statuts du PETR d'autre part fixent les aspects essentiels du fonctionnement du comité syndical.

L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats mixtes, prévoit que le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Diverses dispositions du code général des collectivités territoriales imposent au règlement intérieur de fixer :

- les conditions de consultation du débat d'orientation budgétaire (art. L. 2312-1),
- les conditions de consultation par les délégués syndicaux des projets de contrats ou de marchés (art. 2121-12),
- les règles de présentation et d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales (art. 2121-19),
- les modalités du droit d'expression des délégués n'appartenant pas à la majorité syndicales dans les bulletins d'information générale diffusés par le syndicat mixte (art. L. 2121-27-1).

Il est par conséquent proposé au comité syndical d'adopter la proposition de règlement intérieur annexé au présent rapport, afin d'apporter un certain nombre de précisions par rapport aux dispositions du code général des collectivités territoriales, s'agissant en particulier des réunions et des débats du comité syndical, des initiatives des délégués, des procès-verbaux de séances et de fixer les dispositions aux points spécifiques qu'il est imposé au règlement intérieur de déterminer.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération et complétant les dispositions générales applicables à son fonctionnement.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

REGLEMENT INTERIEUR

En complément des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement des organes délibérants des syndicats mixtes et qui s'appliquent par principe, le comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord établit les règles intérieures suivantes :

▪ Article 1 : Réunions du comité syndical

Participation aux réunions

En dehors des délégués syndicaux, ne peuvent prendre place dans l'enceinte du comité syndical que les personnes qui y ont été préalablement autorisées par le président. Il peut notamment s'agir du personnel du PETR, des représentants des collectivités publiques, des organismes dont le PETR est membre, des bureaux d'études et prestataires de services intervenant pour le compte du PETR. Ces personnes peuvent être invitées à présenter des informations ou à rendre compte de réunions auxquelles elles ont participé ou d'études qu'elles ont conduites, sans que ces informations ou comptes-rendus puissent être regardés comme une intervention dans les débats auxquels les seuls délégués syndicaux ont qualité pour prendre part.

Délégués empêchés – pouvoirs

Le délégué empêché d'assister à tout ou partie d'une séance du comité syndical doit, dans la mesure du possible, en informer le président ou l'administration. Le pouvoir écrit donné par un délégué empêché à un autre délégué pour voter en son nom doit être communiqué au président avant le début du vote.

Présence des délégués

La présence des délégués fait l'objet d'un constat à l'ouverture de la séance. Le président informe le comité syndical des empêchements dont il a eu connaissance et des pouvoirs de vote qui lui ont été adressés.

Le délégué qui rejoint une séance en cours ou qui doit la quitter, à titre temporaire ou définitif, en informe le secrétaire de séance, à qui il remet, le cas échéant, un pouvoir de vote pour un autre délégué.

Accès aux dossiers

Les dossiers relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des délégués syndicaux durant les cinq jours francs qui précèdent la séance, au siège du PETR et durant les heures ouvrables. Par ailleurs, ces dossiers sont tenus à la disposition des délégués syndicaux sur les lieux de la réunion, une demi-heure avant son début et durant la séance.

Les délégués syndicaux ont accès, dans les mêmes conditions que celles décrites à l'alinéa précédent, aux projets de contrats ou de marchés accompagnés de l'ensemble des pièces, lorsqu'une délibération concerne un contrat de service public.

Article 2 : Débats du comité syndical

Respect de l'ordre du jour

Sauf décision contraire du comité syndical, les points inscrits à l'ordre du jour sont, débattus dans l'ordre indiqué dans la convocation. Le comité syndical peut décider d'ajourner le débat relatif à un point inscrit à l'ordre du jour.

Tout délégué qui souhaite s'exprimer concernant le point en cours de discussion doit demander la parole au président qui la donne dans l'ordre où elle a été demandée. Si plusieurs délégués demandent simultanément la parole, le président détermine l'ordre des interventions.

Expression des délégués

Les délégués s'adressent au comité ou au président. Les discussions entre délégués et les interruptions de parole des orateurs sont interdites. Le président peut toutefois intervenir pour inviter un délégué à ne pas s'écarter du sujet en discussion.

Clôture des débats

Le président clôt les débats lorsqu'aucun délégué ne demande plus la parole. Cette clôture des débats peut également, à la demande d'un délégué syndical, être décidée par le comité syndical au cours de la discussion.

Lorsque le débat concernant un point à l'ordre du jour est clos, le président ne peut plus donner la parole qu'à des délégués qui auraient personnellement mis en cause au cours du débat. Le rapporteur du point débattu ou le président peut également apporter d'éventuelles rectifications matérielles.

A la clôture du débat, le président formule, s'il y a lieu, les propositions sur lesquelles le comité est invité à se prononcer. Les éventuels amendements sont mis aux voix avant la proposition de délibération.

Rappels au règlement

Tout délégué peut demander la parole pour exprimer des observations relatives au fonctionnement du comité, s'agissant du règlement intérieur ou des règles générales résultant du code général des collectivités territoriales.

Le président peut retirer la parole à un délégué après lui avoir adressé deux rappels à l'ordre quant à la sérénité des débats ou au respect des règles de fonctionnement du comité syndical.

Conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires

Le débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés est organisé au cours d'une séance ordinaire, dans les deux mois précédant l'adoption du budget.

Un rapport présentant les évolutions envisagées des grands postes des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement est adressé aux délégués syndicaux, au moins cinq jours francs avant la séance au cours de laquelle il est débattu des orientations budgétaires.

Article 3 : Initiatives des délégués : questions orales et propositions de motion ou de vœu

Lors de chaque réunion du comité syndical, chaque délégué a le droit d'exposer une question orale ayant trait aux affaires syndicales. La question orale qu'un délégué souhaite exposer en séance du comité syndical doit être adressée au président deux jours francs avant la séance. En séance, le président répond à la question dont le délégué donne lecture au comité syndical. Le président peut, s'il l'estime nécessaire, ouvrir un débat avec l'ensemble des délégués sur la question exposée. Ce débat ne peut toutefois pas donner lieu à délibération du comité lors de la séance en cours. Si la question orale doit, après débat éventuel, déboucher sur une délibération du comité syndical, le point sera traité dans les conditions de droit commun à l'ordre du jour de la séance suivante.

Chaque délégué peut proposer au comité syndical d'adopter une motion ou un vœu relatif aux attributions syndicales. Cette proposition doit être adressée au président deux jours francs avant la séance. Elle est portée à la connaissance des délégués à l'ouverture de la séance. La proposition peut faire l'objet d'un débat qui ne peut cependant donner lieu à délibération après inscription à l'ordre du jour de la séance suivante.

▪ Article 4 : Le procès-verbal des débats

Le procès-verbal des séances rend compte des discussions et des délibérations. Un exemplaire est communiqué à chaque délégué.

Les observations ou demandes de rectification du compte-rendu des discussions doivent être exprimées au début de la séance du comité qui suit la date à laquelle le procès-verbal a été communiqué aux délégués. Les éventuelles demandes de correction ne doivent cependant pas modifier le sens des paroles qui avaient été prononcées en séance. Elles ne permettent pas de reprendre le débat qui avait eu lieu. Le comité syndical décide qu'il y a lieu ou non de précéder à une rectification dont il arrête le texte.

Le procès-verbal des séances est considéré comme approuvé lorsque les délégués qui y ont assisté l'ont signé ou qu'il a été fait mention de la raison pour laquelle un ou plusieurs délégués ont été empêchés de signer.

▪ Article 5 : Le Bureau syndical

Le bureau est composé du président, de vice-présidents, ainsi que d'autres membres, élus par le comité syndical.

Chacune des communautés membres du PETR dispose d'au moins un représentant au sein du bureau. Si l'élection du président et des vice-présidents ne devait pas permettre à chaque communauté de communes d'être représentée au sein du bureau, la composition de celui-ci est élargie pour permettre au comité syndical d'élire d'autres membres du bureau permettant la représentation de chaque communauté.

Lors des réunions du bureau, si le président, le vice-président ou le représentant d'une communauté de communes (désigné dans les conditions évoquées ci-dessus) est empêché, il a la possibilité de mandater un délégué syndical désigné par la même communauté de communes pour participer aux discussions du bureau (voix « consultative »), sans que ce délégué puisse prendre part aux décisions formelles que le bureau peut être amené à prendre, en particulier dans l'exercice de compétences que le comité syndical aurait déléguées au bureau (sans voix « délibérative »).

▪ Article 6 : Les commissions consultatives

Dans le cadre du fonctionnement du PETR, le comité syndical peut constituer, en son sein, des commissions consultatives.

La création des commissions, leur dénomination et leur composition sont fixées par délibération du comité syndical, au regard des compétences exercées par le PETR. Les commissions sont composées exclusivement d'élus du comité syndical ou des communes ou communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord. Leur désignation est effectuée au scrutin secret, sauf si le comité syndical décide, à l'unanimité, d'y renoncer. Le président du PETR en est membre de droit. Le comité syndical dispose de la faculté de modifier les membres et les compétences des commissions en cours de mandat.

Des commissions spécifiques peuvent également être constituées, dans les mêmes conditions, pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé. Le président a la faculté de recourir à ces commissions toutes les fois qu'il le juge utile.

Les commissions consultatives sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de proposer, autant que de besoin, les délibérations et décisions qui seront soumises au comité syndical ou au bureau syndical par délégation. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions, à la majorité des membres présents sans qu'un quorum ne soit exigé.

Ces commissions sont présidées par l'un des membres du bureau qui en anime les travaux. Le président fixe, en liaison avec le membre du bureau qui anime la commission, les dates, horaires et lieux de réunions qui sont mentionnées sur la convocation qu'il adresse aux participants au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au comité syndical lors de l'examen de dossiers particuliers, qui n'auront qu'une voix consultative.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Tous les documents et informations mis à disposition des membres des commissions, ainsi que les avis rendus par ces commissions, sont confidentiels. Les membres sont tenus à la discrétion que requièrent les affaires traitées. Conformément à la législation en vigueur, chaque membre engage sa responsabilité personnelle au cas où un tiers se trouverait lésé par la divulgation d'une information obtenue dans ce cadre.

A l'issue de la réunion d'une commission, il est établi un compte-rendu synthétique de la séance, qui mentionne les membres présents et les avis adoptés. Il est adressé pour information à tous les conseillers communautaires. L'administration du PETR assiste de plein droit aux séances des commissions.

▪ Article 7 : Modification du règlement intérieur

La moitié des membres peut proposer des modifications au présent règlement.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-09 : LIEUX DE REUNIONS ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR LES LIEUX DE REUNIONS

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le comité syndical se réunit au siège de l'établissement public ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communautés membres.

Si les réunions du bureau syndical se déroulent au siège du PETR, les réunions du comité syndical sont habituellement organisées à l'Espace culturel de LA SALINE à Soultz-sous-Forêts, compte tenu de sa position centrale et de son accessibilité pour les élus syndicaux.

Il est proposé, en accord avec le Maire de Soultz-sous-Forêts, de confirmer que les réunions du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord, ainsi que les réunions des organes consultatifs tels que la Conférence des maires de l'Alsace du Nord ont vocation à se tenir à la Saline.

Un autre lieu pourrait s'avérer occasionnellement nécessaire, notamment si la salle devait être indisponible.

Par ailleurs, le PETR peut être amené à organiser diverses réunions de travail ou d'ateliers pour lesquels divers lieux de réunion devront être trouvés et qui ne se situeraient pas nécessairement à la Saline ou au siège du PETR.

Il est par conséquent proposé au comité syndical de donner délégation au président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions du PETR, qu'il s'agisse notamment du comité syndical, de la Conférence des maires de l'Alsace du Nord, du bureau syndical ou autres.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu les articles L. 5211-10 et 5211-11 du code général des collectivités territoriales,

A l'unanimité moins 1 abstention (M. Rémy GOTTRI),

Décide que les réunions du comité syndical et les réunions de la Conférence des maires de l'Alsace du Nord ont vocation à se tenir à l'Espace culturel LA SALINE, mise à disposition du PETR de l'Alsace du Nord par la commune de Soultz-sous-Forêts.

Donne délégation au président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions organisées par le PETR, qu'il s'agisse notamment des séances du comité syndical si elles ne peuvent se tenir à Soultz-sous-Forêts, des réunions de la Conférences des maires de l'Alsace du Nord ou encore des réunions du bureau syndical ou autres.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (depuis 18:28), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (depuis 18:47), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (jusqu'à 18:28), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (jusqu'à 18:47), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-10 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA CDAC

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

La loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite loi « PINEL » a été promulguée le 18 juin 2014. L'article 42 de cette loi précise la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), ainsi que les modalités de désignation de ses membres (article L.751-2 du Code de commerce). Ces dernières ont été précisées dans le décret n° 2015165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial (article R.751-2 du Code de commerce).

L'article L.751-2 du Code de commerce prévoit que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), instance dont l'organisation est pilotée par la Préfecture, est composée de 11 membres.

Sont ainsi amenés à voter sur les dossiers présentés :

- le maire de la commune d'implantation, ou son représentant,
- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (communauté ou métropole) dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant,
- le président du syndicat mixte du SCoT dans le périmètre duquel le projet est situé, ou son représentant,
- le président du conseil départemental, ou son représentant,
- le président du conseil régional, ou son représentant,
- un membre représentant les maires au niveau départemental,
- un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental,
- quatre personnes qualifiées : deux en matière de consommation et protection des consommateurs, et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Le Code de commerce prévoit également que si l'un des élus détient plusieurs mandats pouvant l'amener à siéger en CDAC, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. L'organe délibérant de la collectivité concernée désigne alors son représentant pour chacun des mandats au titre desquels il ne pourra siéger.

En outre, l'article R.751-2 du Code de commerce précise désormais qu'aucun élu de la commune d'implantation ne peut siéger en une autre qualité que celle de représentant de sa commune. Par ailleurs, il convient de prévoir, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant titulaire, la nomination de suppléants.

Pour assurer la représentation du PETR de l'Alsace du Nord à la CDAC, pour les dossiers localisés sur le territoire de l'agglomération de Haguenau, le comité syndical est appelé à se prononcer sur la désignation de cinq (5) élus remplaçants.

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-10 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA CDAC (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le Code de commerce,

A l'unanimité moins 2 abstentions (Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Jean-Claude NETH),

Valide la proposition de désignation dite « à main levée » pour remplacer le vote électronique nominatif et procède au vote.

Désigne, par ordre d'énumération, les élus remplaçants suivants du PETR de l'Alsace du Nord à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), pour les dossiers localisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau :

- M. Denis RIEDINGER
- M. Alain FUCHS
- M. Patrice HILT
- M. Jean-Max TYBURN
- M. Paul HEINTZ

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège du PETR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-11 : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET
D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE (ADEUS) –
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-14 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PETR de l'Alsace du Nord à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS).

En tant que membre, le PETR de l'Alsace du Nord doit désigner deux représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ADEUS ; l'un de ces deux délégués étant appelé à siéger également au conseil d'administration de l'Agence

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

Désigne les représentants du PETR de l'Alsace du Nord suivants pour siéger au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise :

- M. Hubert WALTER
- M. Jean-Marc SUSS

M. Jean-Marc SUSS siègera également au conseil d'administration de l'Agence.

Affiché au siège du PETR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme


Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18 :28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18 :47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18 :28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18 :47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-12 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES (CNAS) – DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-15 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PÉTR de l'Alsace du Nord au Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association sans but lucratif qui gère, au profit des personnels de la fonction publique territoriale, un fonds d'action sociale identique à celui dont bénéficient les personnels des fonctions publiques de l'Etat et hospitalière.

En tant que membre du CNAS, le PÉTR de l'Alsace du Nord est représenté par un « délégué élu local » désigné par le comité syndical et par un « délégué local agent » désigné par le personnel du PÉTR.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

A l'unanimité moins 1 voix contre (M. Jean-Max TYBURN),

Désigne le représentant du PÉTR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le comité syndical auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité de « délégué élu local » :

- M. Claude STURNI

Affiché au siège du PÉTR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (depuis 18:28), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (depuis 18:47), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (jusqu'à 18:28), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (jusqu'à 18:47), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-13 : FEDERATION NATIONALE DES SCOT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-17 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PETR de l'Alsace du Nord à la Fédération nationale des SCoT.

Créée en juin 2010, elle a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT, avec pour objectif de mettre en réseau, de capitaliser les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

En tant que membre, le PETR de l'Alsace du Nord doit désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

A l'unanimité moins 3 abstentions (M. François ANSTETT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Etienne WOLF),

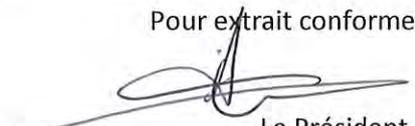
Désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT :

- M. Claude STURNI

Affiché au siège du PETR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-14 : ASSOCIATION NATIONALE DES POLES
ET DES PAYS (ANPP) –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-19 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PÉTR de l'Alsace du Nord à l'Association nationale des Pôles et des Pays (ANPP).

Elle a pour objet de fédérer les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PÉTR) afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences et des bonnes pratiques.

En tant que membre, le PÉTR de l'Alsace du Nord doit désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association nationale des Pôles et des Pays (ANPP).

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

A l'unanimité moins 2 abstentions (M. François ANSTETT, Mme Frédérique GRANDJEAN),

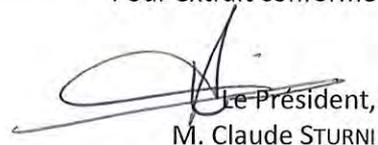
Désigne le représentant du PÉTR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PÉTR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'Association nationale des Pôles et des Pays (ANPP) :

- M. Claude STURNI

Affiché au siège du PÉTR, le 20/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme


Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-15 : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)
D'ALSACE - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-18 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PÉTR de l'Alsace du Nord à l'Etablissement public foncier (EPF) d'Alsace.

Conformément aux statuts de l'Etablissement public foncier d'Alsace, en tant que partenaire associé, le PÉTR de l'Alsace du Nord est représenté par un délégué (titulaire et suppléant) au sein de l'assemblée générale où il s'exprime avec voix consultative sur les orientations budgétaires, la programmation pluriannuelle, les admissions et retraits de membres, les modifications statutaires et le produit annuel de la taxe spéciale d'équipement.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

A l'unanimité,

Désigne les représentants du PÉTR de l'Alsace du Nord suivants pour siéger au sein des instances de l'Etablissement public foncier d'Alsace :

Titulaire :

- M. Olivier ROUX

Remplaçante :

- Mme Brigitte STEINMETZ

Affiché au siège du PÉTR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-16 : ASSOCIATION FRANCO-GERMANO-SUISSE
TRION-CLIMATE – ADHESION ET
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'association franco-germano-suisse TRION-climate à but non lucratif a été créée en mars 2015 dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur par la Région Alsace et ses départements, les Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, ainsi que les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura.

L'association a pour objet de mettre en réseau des acteurs de l'énergie et du climat de France, d'Allemagne et de Suisse et de promouvoir des échanges transfrontaliers, des expériences et des savoirs.

Du fait de ses compétences en matière de climat-air-énergie, le PETR de l'Alsace du Nord pourrait être un partenaire actif de ce réseau transfrontalier.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

A l'unanimité moins 3 abstentions (M. François ANSTETT, M. André BURG, M. Serge STRAPPAZON),

Décide d'adhérer à l'association franco-germano-suisse TRION-climate et d'acquitter la cotisation correspondante pour l'année 2020.

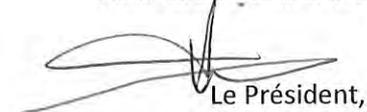
Désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'association franco-germano-suisse TRION-climate :

- Mme Marie-Odile BECKER

Affiché au siège du PETR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (*depuis 18:28*), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (*depuis 18:47*), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (*jusqu'à 18:28*), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (*jusqu'à 18:47*), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-17 : BUDGET PRIMITIF 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2019 a décidé de la dissolution de l'association pour le développement de l'Alsace du Nord (Adéan).

Conformément à ses statuts, il a été décidé que l'actif net subsistant serait attribué aux deux PÉTR du territoire de l'Alsace du Nord, au prorata respectif du nombre d'habitants des communautés membres de l'Adéan, au 1^{er} janvier 2019.

L'assemblée générale ordinaire du 20 février 2020 a arrêté les comptes à 312 088, 56 € pour le PÉTR de l'Alsace du Nord.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de mécénat avec Electricité de Strasbourg, une subvention exceptionnelle de 3 000 € a été accordée au PÉTR de l'Alsace du Nord dans le cadre de son action portant sur l'attribution de primes à l'achat de vélos électriques.

Le budget primitif 2020 du PÉTR de l'Alsace du Nord, adopté par le comité syndical lors de la séance du 30 janvier 2020, nécessite par conséquent quelques ajustements dans la section de fonctionnement, à savoir :

- l'inscription des deux recettes exceptionnelles susmentionnées,
- l'inscription des crédits.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le budget primitif 2020 adopté par le comité syndical le 17 janvier 2020 par délibération n°CS 2020-I-05,

Vu la décision, en date du 08 mars 2019, de l'assemblée générale extraordinaire de l'Adéan relative à la dissolution de l'Adéan et établissant les modalités de répartition de l'actif restant,

Vu les statuts de l'Adéan,

Vu la décision, en date du 20 février 2020, de l'assemblée générale ordinaire arrêtant les comptes,

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-17 : BUDGET PRIMITIF 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la convention de mécénat entre le PETR de l'Alsace du Nord et Electricité de Strasbourg en date du 20 mai 2020 pour un montant de 3 000 €,

A l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du PETR de l'Alsace du Nord, comme suit :

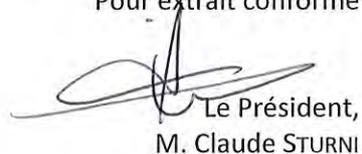
Nature comptable – libellé	Section des dépenses	Section des recettes
617 - études et recherches	+100 000,00 €	
6188 – autres frais divers	+50 000,00 €	
6238 – publicité, publications, relations publiques	+50 000,00 €	
6257 - réception	+2 000,00 €	
6574 - subventions de fonctionnement versées	+113 088,56 €	
7478 – participations / autres organismes / Adéan		+312 088,56 €
7478 – participations / autres organismes / ES		+3 000,00 €
TOTAL	315 088,56 €	315 088,56 €

Charge le président de la mise en œuvre de la présente décision.

Affiché au siège du PETR, le 10/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Présents :

M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Eric HOFFSTETTER, Marie-José HOLZ, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER (depuis 18:28), Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ (depuis 18:47), M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF, M. Dany ZOTTNER.

Absents / excusés / procurations :

M. André ERBS (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), M. Dominique GERLING (pouvoir donné à M. Jean-Denis ENDERLIN), Mme Christiane GRAD-RICHERT, M. Jean-Yves JUNG (pouvoir donné à M. Jonathan SOMMER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à M. Philippe SPECHT), M. Marc MOSER (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Jean-Lucien NETZER (jusqu'à 18:28), M. Gérard NIEDERER, M. Patrick SCHOTT (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Brigitte STEINMETZ (jusqu'à 18:47), M. Gérard VOLTZ.

L'ordre du jour comporte vingt points au total, dont dix-sept (n°2 à n°18) donnent lieu à délibérations du comité syndical :

1. Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents
5. Election des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents
6. Délégations au président et au bureau
7. Adoption du PV du comité syndical du 30 janvier 2020
8. Adoption du règlement intérieur
9. Choix des lieux de réunions syndicales et délégation au président
10. Désignation de représentants à la CDAC
11. Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) : désignation de deux représentants
12. Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) : désignation d'un représentant
13. Fédération Nationale des SCoT : désignation d'un représentant
14. Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) : désignation d'un représentant
15. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace : désignation des représentants
16. Association franco-germano-suisse TRION-CLIMATE : adhésion et désignation d'un représentant
17. Budget primitif 2020 – décision modificative n°1
18. Accompagnement à la rénovation énergétique du bâti – évolution des espaces info énergie et dispositif SARE

Informations diverses :

- Travaux en cours
- Calendrier des prochaines réunions

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-18 : ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI – EVOLUTION DES ESPACES INFO ENERGIE ET DISPOSITIF SARE

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

↳ L'enjeu de la rénovation énergétique en Alsace du Nord

La rénovation du parc de logements privés est une thématique essentielle pour la transition énergétique de l'Alsace du Nord, le budget des ménages et, in fine, l'attractivité résidentielle du territoire.

L'Alsace du Nord ne doit pas s'arrêter au milieu du gué, les collectivités locales doivent pouvoir continuer et développer cet accompagnement des ménages pour changer de braquet sur la rénovation énergétique des logements.

L'objectif est de renforcer l'ambition de rénovation énergétique du bâti du territoire tout en optimisant l'organisation des collectivités en Alsace du Nord.

↳ L'évolution du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique national : le SARE

Le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) est le nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique lancé par le Gouvernement et porté par l'ADEME.

L'objectif est d'augmenter la quantité et la qualité des rénovations énergétiques en renforçant le conseil et l'accompagnement des projets.

Les grands principes du SARE sont :

- La rénovation énergétique des logements + petit tertiaire privé (hors ANAH)
- La sensibilisation jusqu'au suivi des chantiers (services publics et privés)
- Le soutien du service par une rémunération à l'acte de conseil (forfait par type de conseil)
- Le financement SARE : 50% de la dépense éligible

↳ La Région Grand Est coordonne le SARE

En tant que chef de file sur les questions de climat et de transition énergétique, la Région Grand Est s'est engagée avec l'Etat, aux côtés des collectivités locales et des acteurs déjà impliqués dans les territoires, à mettre en place des guichets d'accompagnement des ménages désirant rénover leur logement.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région Grand Est, le 10 juillet dernier, en direction des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il vise à déployer les missions de conseillers en rénovation à destination du grand public. Deux vagues de réception des candidatures ont été prévues : 15 septembre 2020 et 15 décembre 2020.

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2020-II-18 : ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI – EVOLUTION DES ESPACES INFO ENERGIE ET DISPOSITIF SARE

↳ Les Espaces Info Energie en Alsace du Nord

Depuis 2006, le territoire de l'Alsace du Nord s'est doté d'un service Espace Info Energie (EIE), lieu consacré à l'information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au développement durable.

Le premier Espace Info Energie, mutualisé à l'échelle de l'Alsace du Nord, a été mis en place en 2006, porté par la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn.

Il a été suivi, en 2009, par celui de la ville Haguenau, porté aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La sollicitation de leurs services continue de s'accroître et se fait plus technique avec environ 400 conseils par an et par conseiller EIE et un taux de satisfaction du conseil de plus de 95% (d'après un sondage envoyé aux particuliers accompagnés).

Soutenus par l'ADEME jusqu'au 31 décembre 2020, les EIE s'intègrent dans le nouveau dispositif SARE à compter du 1^{er} janvier 2021.

↳ Portage de la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti au sein du PETR de l'Alsace du Nord et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Grand Est

Le besoin de construire un projet cohérent et ambitieux sur une thématique majeure telle que la rénovation énergétique appelle le PETR de l'Alsace du Nord, en coopération avec ses 6 communautés membres, à se positionner pour l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Grand Est et, dans ce cadre, sur le portage de deux conseillers Info Énergie à l'échelle du PETR de l'Alsace du Nord, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le portage des deux EIE constitue le socle minimal d'un premier volet déposé le 15 septembre 2020, témoignant ainsi de l'ambition du territoire et de la stratégie en matière de rénovation énergétique, dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord.

Un deuxième volet sera déposé en décembre prochain, au regard des travaux de l'automne sur la stratégie du PCAET, des ambitions et des volontés d'expérimentations-pilotes à l'échelle des EPCI, ainsi que d'une possible coopération avec le territoire de la Bande Rhénane Nord.

Le régime juridique, ainsi que les statuts du PETR de l'Alsace du Nord lui permettent de se doter de services ou missions complémentaires, en plus de son socle de compétences, par le biais de conventionnements avec ses collectivités membres.

Séance du vendredi 28 août 2020 à 18 heures

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2020-II-18 : ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI –
EVOLUTION DES ESPACES INFO ENERGIE ET DISPOSITIF SARE**

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5111-1,

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord et notamment sa compétence en matière d'élaboration et de mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération n° 2019-II-03, en date du 11 avril 2019, portant engagement de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord,

A l'unanimité moins 1 abstention (M. Jean-Claude NETH),

Décide de faire porter, par le PETR de l'Alsace du Nord, la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, à compter du 1er janvier 2021.

Décide de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du SARE de la Région Grand Est par un premier volet, au 15 septembre 2020.

Décide d'apporter, au besoin, des compléments à la candidature à l'AMI, dans le cadre d'un deuxième volet, au courant du mois de décembre 2020.

Délègue au Président la constitution et la formalisation des dossiers de candidature auprès de la Région Grand Est.

Décide de créer le service et les postes afférents à la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, au sein de l'établissement et à compter du 1er janvier 2021.

Sollicite les deux collectivités porteuses des services EIE existants, à savoir la communauté d'agglomération de Haguenau et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, de lui transférer les services et les postes afférents.

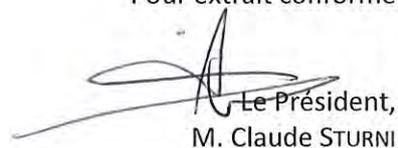
Délègue au Président la formalisation de ces transferts à travers des conventions avec les deux collectivités d'origine susmentionnées, ainsi que les autres communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord et au besoin de la Bande Rhénane Nord.

Charge le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

Affiché au siège du PETR, le 30/09/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme



Le Président,
M. Claude STURNI